Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 048-214801458-20260919-DE_2026_040-DE

République française

LOZERE

SAINT DENIS EN MARGERIDE - Commune

Séance du 25 septembre 2026

Membres en exercice : 8

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation: 21/09/2026

vingt-cinq septembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Vincent CHARDON

Présents : Vincent CHARDON, Andrée DOMERGUE, Serge CORNUT, Nadine TICHIT, Joseph TREBUCHON, Nicole GOUDET, Frédéric PASCAL

Représentés :

Excusés :

Absents : François PIERRON

Secrétaire de séance : Andrée DOMERGUE

Objet : Délibération de la décision modificative n°2 - SAINT DENIS EN MARGERIDE 2026 - DE_2026_040

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		**0**	**0**
Investissement		**Recettes**	**Dépenses**
2151 - 115	Réseaux de voirie	0	8 800
21351 - 131	Bâtiments publics	0	-8 800
TOTAL INVESTISSEMENT		**0**	**0**
TOTAL		**0**	**0**

Vincent CHARDON
Président de séance

Andrée DOMERGUE
Secrétaire de séance

MAIRIE DE ST DENIS EN MARGERIDE (Lozère)